

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURECONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATURELComité du patrimoine mondial  
Dixième session

(Siège de l'Unesco, Paris, 24-28 novembre 1986)

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Demandes de coopération technique

Les demandes de coopération technique suivantes ont été examinées par le Bureau lors de sa 10e session et sont soumises au Comité pour décision :

1. Bulgarie

Fourniture d'une chambre photogrammétrique Wild P. 31 (pour compléter la chambre P. 32 déjà fournie) et de deux pièces supplémentaires pour le photomètre déjà livré, afin de permettre le relevé des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

-	Chambre Wild P. 31	\$ 20.000
-	2 pièces supplémentaires pour le photomètre	\$ 5.000
		<hr/>
		\$ 25.000

Le Bureau a recommandé au Comité d'octroyer la somme de \$ 25.000 à ce projet.

2. Turquie

Pour la sauvegarde d'Istanbul :

-	formation dans le domaine de la conservation du bois et de la pierre	\$ 12.000
-	création d'un laboratoire pour la conservation du bois	\$ 10.000
-	équipement (chambre photogrammétrique, théodolite, distomate, spectrophotomètre d'absorption atomique et accessoires)	\$ 50.000
		<hr/>
		\$ 72.000

.../...

Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver la demande de \$ 12.000 pour la formation dans le domaine de la conservation du bois et de la pierre et celle de \$ 10.000 pour la création d'un laboratoire pour la conservation du bois. Le Bureau a prié les autorités turques de fournir une liste détaillée de l'équipement mentionné dans leur demande, en indiquant clairement les priorités. Le Secrétariat a reçu une liste d'équipement, avec des indications de priorités et cherche des éclaircissements en ce qui concerne certains des appareils demandés. Tous détails nécessaires seront fournis au Comité au cours de la réunion.

3. Yougoslavie

Fourniture d'équipement pour le contrôle des conditions microclimatiques  
et pour la conservation des peintures des monuments de la région d'Ohrid \$ 20.000

Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver cette demande.

4. ICCROM

Contribution financière à l'organisation du 7e cours international sur la  
conservation de la pierre qui se tiendra à Venise du 28 avril au 27 juin 1987,  
contribution qui permettra à des boursiers de pays en voie de dévelop-  
pement de participer à ce cours \$ 24.500

Le Bureau a recommandé au Comité d'octroyer la somme de \$ 24.500 pour ce cours de formation.